

Monsieur le Président,

En vertu de la résolution A/RES/71/148, l'Assemblée Générale a invité les Etats Membres à axer leurs observations, lors de ce débat sur « les Moyens d'accroître la diffusion du droit international pour renforcer l'état de droit ».

Il s'agit d'un sujet d'une grande importance tenant compte du contexte actuel

fracassants, des mutations et innovations bouleversantes et des défis d'une grande envergure. Et pour ne citer que quelques uns les changements climatiques et leur impact multidimensionnel, le terrorisme et ses effets désastreux, provoquant instabilités politiques, divisions au sein des sociétés, déplacements des populations, immigrations réfugiés, les mouvances terroristes, les mouvements séparatistes, les réseaux de crime organisé, en particulier dans notre continent Africain, qui connaît depuis quelques années un développement exponentiel des menaces qui mettent en péril la stabilité des Etats et leur intégrité territoriale.

De même, notre réunion se tient après l'adoption du programme de développement à l'horizon 2030, la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, l'adoption à l'issue de la Conférence Internationale sur les Océans de l'Appel à l'Action. Ce qui interpelle les Etats Membres des Nations Unies à trouver les moyens idoines pour la diffusion du droit international pour renforcer l'Etat de Droit à

L'engagement de l'ONU à promouvoir le droit international se manifeste à plusieurs niveaux :

A cet égard, une défection reconnaît tout d'abord l'œuvre actual de nos

l'échelle internationale passe indéniablement par le renforcement de l'Etat de droit au

la